

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2020

Etaient présents : TREVEYS Marc, PICHON Cécile, BARDEL Denis, MOURIER Claire, VACHER Thierry, SABOT Christine, DUCHAMP Angelo, SABATIER Denise, BONNISSOL Fabien, GRANGER Clara, BILLON Gilbert, CHEVALIER Isabelle, GERENTON Sébastien, POLICARD Sylviane, COLOMBET Serge.

Le nouveau conseil municipal s'est réuni pour la première fois le 4 juin. Cette séance a eu pour objet de définir les bases de son organisation : désignation des délégués aux commissions, des délégués aux syndicats, des 2 Conseillers Délégués ; de donner délégation à Monsieur le Maire et fixer les indemnités des élus.

## **\* DESIGNATION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNALES :**

- CCAS :

Marc TREVEYS, président du Conseil d'Administration
Cécile PICHON
Clara GRANGER
Sylviane POLICARD
Claire MOURIER

- COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES :

Marc TREVEYS, maire	
<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégués suppléants</b>
Thierry VACHER	Angelo DUCHAMP
Gilbert BILLON	Isabelle CHEVALIER
Denis BARDEL	Sébastien GERENTON

- COMMISSION FINANCES / ECONOMIE :

Marc TREVEYS, maire
Denis BARDEL
Cécile PICHON
Thierry VACHER
Isabelle CHEVALIER
Claire MOURIER
Christine SABOT

- COMMISSION VOIRIE/RESEAU/ESPACES VERTS :

Thierry VACHER, adjoint
Angelo DUCHAMP
Gilbert BILLON
Serge COLOMBET
Fabien BONNISSOL
Denise SABATIER

- COMMISSION MAINTENANCE DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS :

Denis BARDEL, adjoint
Angelo DUCHAMP
Gilbert BILLON
Sylviane POLICARD
Christine SABOT

- COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SCOLAIRES :

Cécile PICHON, adjointe
Sébastien GERENTON
Christine SABOT
Clara GRANGER
Fabien BONNISSOL

- COMMISSION GESTION DU PERSONNEL :

Denis BARDEL, adjoint : <u>personnel école</u> : gestion des plannings et gestion administrative ; <u>personnel services techniques</u> : gestion administrative
Thierry VACHER, adjoint : <u>personnel services techniques</u> : gestion des plannings
Claire MOURIER, adjointe : <u>personnel administratif</u> : gestion des horaires et gestion administrative

- COMMISSION INFORMATIONS CULTURE SPORTS LOISIRS :

Claire MOURIER, adjointe
Christine SABOT
Sylviane POLICARD
Denise SABATIER
Sébastien GERENTON
Marc TREVEYS
Denis BARDEL

- COMMISSION PROJETS ET DEVELOPPEMENT DURABLE :

Thierry VACHER, adjoint
Fabien BONNISSOL
Isabelle CHEVALIER
Clara GRANGER

Monsieur le Maire précise que tout conseiller municipal peut participer à toutes les commissions y compris celles pour lesquelles il n'est pas expressément nommé.

Les différentes associations de la commune seront contactées afin de leur permettre de désigner leurs représentants au CCAS.

## \* DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS

- **SYNDICAT DES EAUX LOIRE LIGNON (SELL) :**

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Thierry VACHER	Serge COLOMBET
Angelo DUCHAMP	Sébastien GERENTON

- **SYNDICAT DE CAPTURE DES CARNIVORES ET DES ANIMAUX ERRANTS (SICCDE) :**

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Gilbert BILLON	Serge COLOMBET

- **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA HAUTE-LOIRE :**

Délégués ( <i>pas de notion de titulaire ou suppléant, il faut désigner 2 délégués</i> )
Thierry VACHER
Gilbert BILLON

- **SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU (SYMPAE) :**

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Thierry VACHER	Denise SABATIER
Isabelle CHEVALIER	Sébastien GERENTON

- **COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) :**

Délégué titulaire
Claire MOURIER

- **AFFAIRES MILITAIRES :**

Délégué
Thierry VACHER

## \* DESIGNATION DES CONSEILLERS DELEGUES

Afin de répartir la charge de travail et épauler les adjoints, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire souhaite désigner 2 conseillers municipaux délégués :

- Christine SABOT
- Angelo DUCHAMP

En contrepartie de cette délégation de fonction, une indemnité pourra être versée. Cette indemnité devra être comprise dans « l'enveloppe » constituée des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice (article L 2123-24-1 du CGCT).

A l'unanimité, Le Conseil Municipal valide la désignation de 2 conseillers délégués et des personnes proposées.

### **\* DELEGATIONS AU MAIRE :**

L'article L 2122-22 du CGCT permet au Conseil Municipal de déléguer certaines de ses compétences au maire. Le but de ces délégations est d'accélérer la prise de décision des communes et d'éviter de convoquer le Conseil Municipal sur chaque demande. Monsieur le Maire rend compte ensuite de ces décisions lors des prochaines séances.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui donner délégation dans les domaines suivants :

- la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et la passation à cet effet des actes nécessaires, y compris les contrats d'ouverture de crédits.
- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres dont le montant est inférieur à 90 000 € H.T ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget.
- la passation des contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités de sinistre
- l'action en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les actions intentées contre elles
- la réalisation des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal

Le Conseil s'est prononcé favorablement et à l'unanimité sur cette délégation.

### **\* INDEMNITE DES ELUS**

L'enveloppe théorique, pour une population totale comprise entre 1 000 et 3 499 habitants, est de 5 087,33 €, avec un Indice Brut Terminal de 3 889.40 €.

Il s'agit d'un montant plafond qui est à répartir entre le Maire, les 4 adjoints et les 2 conseillers délégués. Les règles de répartition sont les suivantes :

- l'indemnité du Maire ne peut dépasser 51,6% de l'indice
- l'indemnité des adjoints ne peut dépasser 19,8% de l'indice
- l'indemnité des conseillers délégués ne peut dépasser 6% de l'indice

Monsieur le Maire propose d'appliquer les taux suivants :

Maire :	44%,	soit une indemnité de	1 711.36 €
Adjoints :	17 %,	soit une indemnité de	661.20 €
Conseillers délégués :	6 %,	soit une indemnité de	233.36 €

Le montant total des indemnités qui pourraient être versées à compter du 26 mai 2020 s'élève à  $(1\,711.36 + (4 \times 661.20) + (2 \times 233.36)) = 4\,822.88$  €, l'enveloppe de 5 087.33 € étant respectée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces indemnités.

**\* DIVERS :**

- Monsieur le Maire remercie le personnel municipal (agents techniques, administratifs, ATSEM) pour son investissement pendant la crise sanitaire et propose d'attribuer une prime exceptionnelle de 1000 € brut pour un temps plein sur la période du 17 mars au 11 mai.

Le conseil municipal valide cette décision

- Une visite de la carrière MOULIN est proposée aux élus => date à confirmer
- Une rencontre élus-agents est à organiser => date à confirmer